



## Assemblée générale

Distr. générale  
8 août 2003  
Français  
Original: espagnol

---

### Cinquante-huitième session

Point 115 de l'ordre du jour provisoire\*

### Promotion et protection des droits de l'enfant

#### **Lettre datée du 4 août 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Honduras auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document intitulé « Rapport du Honduras sur les morts violentes d'enfants et de jeunes ».

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le faire distribuer comme document de l'Assemblée générale au titre du point 115 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Manuel **Acosta Bonilla**

---

\* A/58/150.



**Annexe à la lettre datée du 4 août 2003,  
adressée au Secrétaire général pour le Représentant permanent  
du Honduras auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport du Honduras sur les morts violentes d'enfants et de jeunes**

Le présent document précise la position du Gouvernement hondurien face à l'assassinat d'enfants et de jeunes de 1998 à ce jour et expose brièvement les principales dispositions prises. Il contient également des informations sur les mesures qu'il a adoptées pour protéger les groupes écologistes.

De 1998 à décembre 2002, 744 jeunes de moins de 18 ans ont été assassinés au Honduras. Ces morts sont intervenues pour la plupart dans les villes, surtout les deux principales, Tegucigalpa et San Pedro Sula, et les auteurs de la majorité de ces crimes n'ont pas jusqu'ici été appréhendés. Un nombre important de ces assassinats peut être attribué à la grave montée de la violence perpétrée par des bandes au cours des deux dernières années.

Le phénomène des bandes au Honduras remonte à la décennie des années 90, période pendant laquelle un grand nombre de jeunes Honduriens ayant un passé délinquant ont été déportés d'Amérique du Nord sans que leur réinsertion économique ait pu s'opérer faute de ressources. Le modèle de comportement de ces bandes est calqué sur celui de bandes existant dans les grandes agglomérations urbaines de certains pays développés. Elles emploient principalement de jeunes citadins et sont directement liées à la recrudescence des assassinats d'enfants et de jeunes.

Les enquêteurs ont eu toutes sortes de difficultés à déterminer les causes des décès portés à l'attention des autorités avant 2002, notamment en raison :

- De l'absence de données centralisées qui auraient permis de recouper les informations reçues sur le nombre de morts;
- De la pénurie d'enquêteurs spécialisés;
- Du défaut de matériel et de soutien logistique permettant de travailler sur le terrain;
- De l'absence de législation visant expressément les bandes ou gangs.

L'application effective du nouveau Code pénal, qui se heurte encore à beaucoup de lacunes provenant essentiellement de l'absence de formation et de la pénurie de responsables chargés du respect des lois, est un autre domaine qui mérite de retenir l'attention.

Le Président Ricardo Maduro s'est engagé à trouver une solution définitive à ces problèmes dus en dernière analyse à la misère économique et sociale du pays.

C'est pour cela qu'en 2002, le Président de la République a créé, en Conseil des ministres, la Commission permanente de protection de l'intégrité physique et morale de l'enfant. Cette commission est composée du Ministre de la justice qui la préside, du Ministre de la sécurité, du Commissaire national à la protection des droits de l'homme ou Médiateur, du Procureur de la République, de l'Institut hondurien de l'enfance et de la famille et de la Coordinatrice des institutions privées chargées de la protection des enfants dont l'enquête indépendante a établi à 744 le bilan des décès survenus au cours des cinq dernières années (1998-2003).

En août 2002, le Secrétariat à la sécurité a créé un groupe spécial chargé d'enquêter sur les morts violentes d'enfants et qui relève de la responsabilité de la Direction générale des enquêtes criminelles. Ce groupe enquête non seulement sur les meurtres de mineurs mais également sur les 66 021 crimes signalés à l'attention des autorités. Sur ce chiffre, on relève 4 761 homicides dont 310 sur la personne de mineurs.

Le Gouvernement hondurien condamne et ne tolère ni ne favorise de quelque manière que ce soit ce type d'actes criminels atroces, d'où les efforts considérables qu'il déploie pour enquêter sur ces crimes et punir les coupables avec toute la rigueur de la loi. Les enquêtes ont permis de révéler que 74 de ces cas étaient liés à des actes de violence perpétrés par des bandes. Quarante-trois de ces 74 affaires sont devant les tribunaux, 9 entre les mains du ministère public et 22 en cours d'enquête. Deux de ces affaires auxquelles sont mêlés des officiers de police ont déjà été dûment instruites et jugées conformément à la loi.

Un groupe spécial chargé d'enquêter sur la mort de mineurs a été créé et fait office d'équipe de travail spéciale dans les cas d'homicide. Les membres sont des enquêteurs spécialisés et expérimentés dans le domaine des enquêtes criminelles. Le groupe présente des rapports périodiques directement au Ministre de la sécurité et au Ministre de la justice.

La création de ce groupe répond à la nécessité de réagir promptement, avec plus d'efficacité et de compétence face à ces trois délits. En se concentrant sur ce type d'enquête, le groupe pourra faire ses preuves et obtenir des résultats à court terme. Les exemples suivants de ces trois derniers mois de 2003 le prouvent : le meurtre du jeune Elmer Funez Funez (lycéen) et les assassinats des jeunes José Varela, José Velasquez, José Castillo, Ena Banegas et Wendy Cerrato (dont deux travaillant dans une université privée de la capitale); dans les deux cas, les auteurs présumés ont été identifiés assez rapidement (en moins de deux semaines) grâce au travail de du groupe. Dans le cas de Funez Funez, l'auteur présumé est un inspecteur de police adjoint; dans les autres cas, il a été déterminé sans l'ombre d'un doute que les membres d'une bande sont responsables.

En outre, au cours de l'année 2003, le groupe spécial chargé d'enquêter sur les morts d'enfants a beaucoup avancé dans ses enquêtes sur les affaires précisément dénoncées auparavant par l'organisation Casa Alianza et dans lesquelles seraient impliqués des agents de l'État. En l'occurrence, le groupe a fait la lumière sur 12 cas sur 24. Ces cas ont déjà été confiés au ministère public pour qu'il poursuive les auteurs présumés. On a pu dans certains de ces cas confirmer ou écarter la participation d'agents de l'État. Le groupe poursuit ses travaux et espère continuer à faire la lumière sur les affaires en cours, comme cela a été le cas jusqu'ici : de manière scientifique et professionnelle.

Le Gouvernement hondurien s'efforce de prévenir et d'éviter que des morts tragiques ne surviennent, mais le climat d'insécurité qui règne depuis quelques années empêche d'obtenir rapidement les résultats escomptés. Pour remédier à cette situation et améliorer ce climat malsain, les pouvoirs publics s'attachent à renforcer l'action citoyenne de prévention des délits et s'apprête à lancer très bientôt un programme de prévention, de rééducation et de réinsertion sociale des jeunes appartenant à des bandes.

Il convient de souligner que ni le peuple ni l'État hondurien ne tolèrent, n'ont toléré ou ne toléreront ces graves atteintes aux droits de l'homme, dont les auteurs seront poursuivis et punis. Les résultats obtenus par le groupe spécial et qui ont permis de retrouver les auteurs de ces meurtres nous conduisent à envisager l'avenir avec plus d'optimisme. Une loi a en outre été élaborée pour aider à prévoir et à contrôler la formation de ces gangs; elle comporte des dispositions spéciales destinées à éradiquer ce fléau.

### **Mesures prises par le Gouvernement hondurien pour assurer la protection des groupes écologistes**

Le mardi 12 juillet, le Président Ricardo Maduro s'est entretenu avec des représentants des groupes écologistes d'Olancho, dirigés par le prêtre militant écologiste Andrés Tamayo, suite aux diverses plaintes déposées par les responsables de ces groupes qui se sentent menacés de mort par les exploitants des forêts du Honduras. À la suite de cet entretien, le Président a chargé le Ministre de la justice et celui de la sécurité d'informer le père Andrés Tamayo que le Gouvernement s'intéresse à leur sécurité et souhaiterait par la même occasion l'inviter, avec deux de ses collaborateurs, à une réception à l'hôtel de ville de Gualoco. Cette décision du Gouvernement devrait convaincre l'opinion de sa détermination à assurer la protection du prêtre et de ses collaborateurs.

Par ailleurs, le Président du Congrès, M. Porfirio Lobo, a récemment organisé à Juticalpa une réunion entre les écologistes et les fonctionnaires de la société hondurienne, dont le Conseil d'administration a été en outre convoqué par le Président Maduro pour lui demander de recommander des mesures à adopter conformément aux demandes formulées par eux.

Les mesures prises vont bien au-delà des revendications des écologistes eux-mêmes :

1. Un plus grand partage des bénéfices retirés de l'exploitation des forêts entre les municipalités;
2. La participation des collectivités à l'évaluation des plans de gestion des forêts;
3. La participation des collectivités aux activités d'exploitation des résineux;
4. Le déploiement d'un important dispositif militaire dans tout Olancho pour empêcher la coupe illégale du bois. Ce dispositif a été mis en place il y a deux semaines et le succès de l'opération est tel pendant cette période qu'il a permis de saisir 15 000 mètres carrés de bois;
5. Le lancement de programmes de reboisement et l'obligation faite aux coupeurs de bois de planter 400 hectares;
6. L'obligation de transporter le bois de jour;
7. L'enregistrement des scies électriques pour faciliter leur contrôle;
8. L'établissement de plans de gestion accompagnés d'études d'impact environnemental.

Par ailleurs, le Gouvernement hondurien s'est également proposé d'assurer la sécurité personnelle des responsables écologistes d'Olancho, d'après la liste qu'ils lui ont fournie et de créer une commission chargée d'évaluer la situation forestière d'Olancho.

Le Président Maduro a également invité les écologistes à nommer un des leurs comme représentant au Conseil d'administration de la société hondurienne de développement forestier.

Il a également été convenu de mettre un terme à la délivrance par l'INA de concessions nouvelles afin d'éviter de nouveaux défrichements et de nouvelles implantations rurales dans la zone de Sico y Paulaya.

Le Président de la République et les écologistes se sont engagés à continuer de prendre les mesures nécessaires pour venir à bout de la violence dont sont victimes les groupes écologistes.

---